



Groupe ActionLogement

Siège social : 34 AVE GRUGLIASCO
38130 ECHIROLLES

Bon de commande: 21007690

Tél.

Société anonyme d'HLM au capital de 1 374 356 - RC Grenoble 058 502 329 B

BC saisie par : BELRHALI	le 26.01.2021	Validé par: BELRHALI	le 26.01.2021
Interlocuteur :	JUEN PATRICE EURL		
Centre : CS203 Chargé secteur TER02 03	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

Client: 20138835 M DESCHANET YANNICK Tél: 0979104314 Fax: 0476077113
0789056565

Contrat: 132048/0 du 29.06.2020

ESI: 0277-15-01-0013 ECHIROLLES PRE LA GRANGE au Rez de chaussée T1
PRE LA GRANGE Logt no 0013 3 ALL FRANCOIS TRUFFAUT

Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.01.1988 Date entrée patrim.: 01.12.1989

OBJET DE LA COMMANDE: remplacement brise vue en bois jardin qui menace
de tomber > contact 06 63 20 53 51

Date de début d'exécution: 26.01.2021 Fin d'exécution: 05.02.2021

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NMENUI 059-Remplacement d un châssis extérieur bois à la fr	1 190,19	1,44	1 713,87	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
1 716,70	0,00	1 716,70	171,67	1 888,37

Opération:	S. analytique: Non affecté
------------	----------------------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux		Travaux conforme au BC	OUI	NON
------------------------	--	------------------------	-----	-----

Observations:

Signature du locataire	Signature de l'entreprise
------------------------	---------------------------

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'œuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art